

Communiqué de presse

Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Commission permanente du Vendredi 3 octobre 2014



Le Conseil Général réunit en commission permanente vendredi 3 octobre 2014 a délibéré sur 29 dossiers dont l'aide à l'habitat et au logement, la mise en vente de l'ancienne gendarmerie de Vic-en-Bigorre, les travaux de protection contre les inondations, le fonds d'urgence routier intempérie pour la Communauté de communes du Pays de Trie et le fonds d'aménagement rural.

Le Conseil Général aide l'habitat et le logement, social et privé

Le Conseil Général, lors de la commission permanente, a approuvé l'aide aux bailleurs sociaux, aux propriétaires privés ainsi qu'au Grand Tarbes

- pour les bailleurs sociaux : 12 000 €

Une Autorisation de Programme de 207 400 € a été votée pour la période 2013-2015 afin d'apporter une aide complémentaire aux bailleurs sociaux qui créent et/ou acquièrent et améliorent des logements de type PLA-I (prêt locatif aide d'intégration : prêt à taux préférentiel accordé pour la construction, l'achat, la réhabilitation d'un logement destiné à être loué comme logement social) et bénéficient d'une subvention de l'Etat.

Le montant de cette aide est de 3 050 € par logement pour la construction de logements individuels et pour tout dossier reçu par le Conseil Général avant la date de modification du règlement d'intervention, à savoir le 25 avril 2014.

La commission permanente a approuvé l'aide de 12 000 € pour 4 logements individuels réalisés rue Gaye Mariolle, à Tarbes, par Promologis.

- Pour les propriétaires privés : 25 000 €

Conformément à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), approuvée par la Commission Permanente du 27 septembre 2013, le Conseil Général apporte une aide complémentaire à celles de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et du Conseil Régional pour la création ou l'amélioration des logements des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

La commission permanente a approuvé l'aide de 25 000 € pour l'OPAH du Pays des vallées des Gaves et de la Ville de Tarbes.

Le Conseil Général participe à la signalétique pastorale

Dans le cadre de son soutien aux travaux d'amélioration pastorale, le Conseil Général participe à hauteur de 70 % du coût de la signalétique pastorale dans le département.

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a approuvé le montant de 1 940 € pour la signalétique effectuée par la Communauté des communes de la vallée du Louron.

Le Conseil Général soutient le fonds d'innovation et de recherche

Créé en 1991 à l'initiative du Conseil Général, le Fonds d'Innovation et de Recherche (FIR) a pour objectif de faire collaborer les PME/PMI départementales avec les laboratoires de recherche de l'Enseignement Supérieur.

Le Fonds d'innovation et de recherche accompagne ainsi les entreprises dans leur recherche d'innovation et leur développement en soutenant un projet de recherche présenté par l'établissement supérieur associé, en validant une idée, un produit pouvant mener à la réalisation d'un prototype ou une étude de faisabilité industrielle.

Le Conseil Général, lors de la commission permanente, a approuvé l'avis favorable du comité d'agrément du FIR sur 5 dossiers et l'octroi d'une subvention à chacun :

> 13 333 € à la Société BOOSTEC pour la thèse portant sur la fabrication d'un dispositif optique ultra précis pour détecter des particules « gravitons » prévues par la théorie et qui n'ont pas été observées à ce jour.

> 12 000 € à la société CIRTEM pour la thèse portant sur « l'Application de matériaux nanocomposites pour la gradation de potentiel des modules de puissance haute tension »

> 12 333 € à la Société NIMITECH ETUDES pour la thèse portant sur le « Formage de composites thermoplastiques épais par emboutissage »

> 15 000 € à la Société SCT pour la thèse sur les smart grids

> 14 000 € à l'ODS 65 pour la thèse portant sur la « Promotion de l'Activité Physique des Adolescents (PAPA) »

L'ancienne gendarmerie de Saint-Pé-de-Bigorre mise en vente

A la suite de la désaffectation de l'ancienne gendarmerie de Saint-Pé-de-Bigorre, avenue Sanche de Gascogne et après réception des offres, deux lots ont été vendus :

- un pavillon situé au 47 avenue Sanche de Gascogne pour un montant de 90 000 € ;
- un pavillon situé au 41 avenue Sanche de Gascogne pour un montant de 80 000 €.

A l'issue de cette première vente, trois pavillons et les anciens locaux administratifs demeurent à la vente.

Le Conseil Général subventionne les travaux de protection des inondations

A la suite des crues torrentielles du 18 juin 2013, des études ont été menées sur les rivières afin de mener des travaux de protection des inondations.

Une première étude menée par le cabinet ETRM et une seconde par le cabinet IDEALP ont été réalisées pour la rivière Yse qui traverse la commune de Luz-Saint-Sauveur.

Ces études concluent à l'amélioration du gabarit hydraulique de l'ouvrage d'art supportant la route départementale n°921 (route de Gavarnie) et l'aménagement d'un autre ouvrage qui supporte la route départementale n°146 plus en amont.

La Commune de Luz-Saint-Sauveur sera maître d'ouvrage déléguée de l'opération.

Le montant prévisionnel des travaux afférant à l'opération s'établit à 888 000 € TTC.

Lors de la Commission permanente, le Conseil Général a approuvé la subvention apportée à la commune de Luz-Saint-Sauveur d'un montant de 5% du montant HT, soit un prévisionnel de 37 000 € et l'avance de la TVA d'un montant de 20%

Le Conseil Général accorde un Fonds d'urgence routier intempéries à la communauté de communes du Pays de Trie d'un montant de 38 849 €

La Communauté de Communes du Pays de Trie sollicite l'intervention du Fonds d'Urgence Routier Intempéries (F.U.R.I.) pour réparer les dégâts suite aux intempéries du 25 mai 2014 sur les communes d'Antin, Bernadets-Debat, Estampures, Fréchède et Mazerolles.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 64 748 € H.T.

Fonds d'aménagement rural : le Conseil Général accorde 104 645 € aux cantons d'Aucun, Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Campan et Galan pour la réalisation de leur programmation

Lors de la commission permanente, dans le cadre du Fonds d'aménagement rural, le Conseil général a approuvé les différentes programmations proposées par les cantons :

- Canton d'Argeles-Gazost : 17 000 € pour la rénovation de la toiture de la Mairie d'Uz, et 5 000 € pour le requalibrage d'une voie existante sur la commune d'Agos-Vidalos ;
- Canton d'Aucun : 3 383 € pour l'équipement informatique de la Communauté de communes du Val d'Azun et 7 500 € pour les travaux d'entretien des pistes de l'Espace Nordique du Val d'Azun ;
- Canton de Bagnères-de-Bigorre : 2 534 € pour la réalisation de travaux au cimetière d'Uzer ;
- Canton de Campan : 11 200 € pour la 2^{ème} tranche de travaux à l'église de Beaudean et 7837 € pour des travaux de voirie sur la commune de Beaudean ; 10 000 € pour la réalisation de travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie à la mairie de Gerde et 11 874 € pour des travaux de voirie sur la commune de Gerde, 4 064€ pour le revêtement d'un chemin à Asté ;
- Canton de Galan : 6 653 € pour la réfection de la toiture du foyer communal et des travaux d'étanchéité à l'église de Libaros et 9 100 € pour le renforcement et la déportation d'un chemin sur la commune de Libaros, 8 500€ pour la modernisation de la voie communale de Sentous.

Le Conseil Général participe au forum de l'éclairage public

Le Syndicat départemental de l'Energie (SDE) organise avec différents partenaires un Forum de l'Eclairage public le 9 octobre 2014 au Centre des Congrès de Tarbes de 13 h à 23 h.

Lors de la Commission permanente, le Conseil Général a approuvé la participation d'un montant de 1000 € pour l'organisation de cet événement qui s'inscrit pleinement dans le programme d'actions du Plan Climat-Energie Territorial de la collectivité.